



TEAM SPORT VICINOIS 88 HANDBALL

*Mail de Schenefeld
78960 Voisin-Le-Bretonneux*

N° Agrément D.D.C.S. : 78-681

(Direction Départementale de la Cohésion Sociale): 78-681

n° Déclaration à la Préfecture

Date et n° du récépissé de déclaration (loi du 1er juillet 1901) : 17 02 1988 n°17

Date d'insertion au "Journal Officiel" : 17 02 1988

Voisins-le-Bretonneux, le 14 Aout 2022

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2022 à 19h45

CONVOCAATION

Conformément à l'article 19 des statuts, je vous invite à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Team Sport Vicinois 88 Handball, qui aura lieu :

Le Vendredi 9 Septembre 2022 à 19H45

A la Maison des sports, Mail de Schenefeld à Voisins-le-Bretonneux

Il sera présenté à l'ordre du jour :

- Emargement de la liste des présents et vérification des mandats,
- Rapport moral présenté par le Président,
- Bilan administratif pour la saison 2021-2022,
- Bilan sportif pour la saison 2021-2022,
- Bilan animation et projet 2021-2022,
- Bilan financier et partenaires,
- Projets 2022-2023,
- Vote du budget,
- Questions diverses...
- Election des membres du conseil d'administration (Bureau).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments sportifs.

Marc BRAS,
Président du Team Sport Vicinois 88 Handball.



TEAM SPORT VICINOIS 88 HANDBALL

*Mail de Schenefeld
78960 Voisin-Le-Bretonneux*

N° Agrément D.D.C.S. : 78-681

(Direction Départementale de la Cohésion Sociale): 78-681

n° Déclaration à la Préfecture

Date et n° du récépissé de déclaration (loi du 1er juillet 1901) : 17 02 1988 n°17

Date d'insertion au "Journal Officiel" : 17 02 1988

Voisins-le-Bretonneux, le 14 Aout 2022

Madame, Monsieur,

J'invite d'ores et déjà les membres désirant présenter leur candidature à se faire connaître au plus vite auprès du secrétariat du club au plus tard le 8 Septembre 2022 à 19h00.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition sur simple demande écrite auprès du secrétariat du club (Transmis sous 8 jours).

Je vous informe qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier.

Je vous rappelle que, par application de l'article 20 des statuts, les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires, sont adoptées à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Je vous rappelle également que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'assemblée générale.

Marc BRAS,
Président du Team Sport Vicinois 88 Handball.



TEAM SPORT VICINOIS 88 HANDBALL

*Mail de Schenefeld
78960 Voisin-Le-Bretonneux*

N° Agrément D.D.C.S. : 78-681

(Direction Départementale de la Cohésion Sociale): 78-681

n° Déclaration à la Préfecture

Date et n° du récépissé de déclaration (loi du 1er juillet 1901) : 17 02 1988 n°17

Date d'insertion au "Journal Officiel" : 17 02 1988

POUVOIR

(Conformément aux statuts de l'association)

Je soussigné(e) M. Mme (Mandant) donne
pouvoir à M. Mme (Mandataire) afin de me
représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du **Vendredi 9 Septembre
2022** de l'association **Team Sport Vicinois 88 Handball** afin de délibérer et
de prendre part au vote en mes lieu et place sur les questions portées à
l'ordre du jour.

Fait à , le / /